

S.C.P. SILVESTRI - BAUJET
Mandataires Judiciaires au Redressement et à la Liquidation des Entreprises

OBJET : SAS TAPAS DE JOUR
2 RUE FRANCOIS LEGALLAIS
33260 LA TESTE-DE-BUCH

LIQUIDATION JUDICIAIRE : 10/09/2025

N/REF. : 14663 / FDC / XG / XG

V/REF. :

BORDEAUX, le 19 DECEMBRE 2025

Madame, Monsieur,

Je reviens vers vous dans cette affaire, où vous avez manifesté votre intérêt pour l'achat du fonds de commerce de Restauration bar brasserie de la SAS TAPAS DE JOUR.

Compte tenu des délais écoulés, dans un souci de transparence et afin d'éviter toute difficulté ultérieure, je vous informe que toutes les offres seront examinées à l'audience de Monsieur le Juge Commissaire du **14 janvier 2026**.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à déposer **votre meilleure offre, ferme et définitive, sous pli cacheté**, à l'attention de Monsieur Christophe LATASTE, Juge Commissaire, Tribunal de Commerce de Bordeaux, **avant le lundi 12 janvier 2026 à 16h00**.

Aucune nouvelle proposition déposée après cette date ne sera examinée.

Pour votre parfaite information, l'offre la plus élevée reçue à ce jour s'élève à 126.000,00 €.

Votre offre devra **impérativement** être accompagnée du cahier des charges ci-joint dûment rempli, paraphé et signé, ainsi que des renseignements et documents sollicités.

Je rappelle une nouvelle fois à votre attention que seules les offres d'achat sans conditions et comprenant les éléments ci-dessus indiqués seront retenues pour examen.

J'ajoute qu'aucune copie de votre offre ne doit m'être transmise.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jean-Denis SILVESTRI



PJ :

- Inventaire LJ
- Cahier des charges

Vente de gré à gré d'actifs – site internet : www.mj-so.com

23, RUE DU CHAI DES FARINES – 33000 BORDEAUX – TEL. 05 56 48 85 85 – TELECOPIE 05 56 48 85 89

ETABLISSEMENT SECONDAIRE : 14, RUE DES ARCEAUX - BP 104 - 16007 ANGOULEME CEDEX – TEL. 05.45.90.55.34

ADRESSER TOUTE CORRESPONDANCE A BORDEAUX

Membre d'une Association agréée par l'Administration Fiscale, règlement des honoraires par chèque